



RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice

Ministère de l'Économie et des Finances

CIRCULAIRE DE PREPARATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Octobre 2024



الوزير

Le Ministre

Nouakchott le:: انواكشوط في:

Numéro:: الرقم:

Circulaire n° _____

A

Mesdames et Messieurs les Ministres,
Monsieur le Délégué Général à la Solidarité Nationale et à la
lutte contre l'Exclusion « TAAZOUR »,
Madame la Commissaire à la Sécurité Alimentaire,
Monsieur le Commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action
Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile.

Objet : Préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) de l'année 2025

La préparation du Projet de Loi de Finances (PLF) pour l'année 2025 intervient après les récentes élections présidentielles, aux termes desquelles Son Excellence Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani a été réélu avec un programme électoral ambitieux « mon Ambition pour la Patrie », plébiscité par la majorité du peuple mauritanien. Ce projet de Loi 2025 vise, entre autres, à traduire en actions concrètes les engagements du Président de la République, tels qu'exprimés dans son programme « Mon ambition pour la patrie ».

Les grands axes de ce programme ont été présentés par le Premier Ministre dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement devant l'Assemblée Nationale, mettant l'accent, sur les réformes structurelles destinées à libérer l'économie, encourager l'investissement et créer les conditions nécessaires au décollage économique.

À cet égard, il est essentiel que les propositions budgétaires formulées par vos départements reflètent avec une parfaite clarté les engagements du Président de la République et la vision présentée dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement, pour leur mise en œuvre.

Pour l'atteinte des résultats escomptés, les réformes structurelles prévues s'appuient, sur l'édification des infrastructures capables de soutenir la croissance, d'assurer la disponibilité des facteurs de production des prix compétitifs, de désenclaver les zones de production, d'ouvrir les marchés, de faciliter le commerce et d'incarner ainsi l'ambition de transformation et de progrès portée par le programme du Président de la République.

Ce programme est structuré autour des axes suivants :

- Un État de droit solide et une gouvernance rénovée ;
- Une économie performante, durable et en voie d'émergence ;
- Le développement du capital humain, en particulier de la jeunesse, comme moteur de développement de la Mauritanie de demain ;
- Une inclusion sociale garantissant la cohésion et l'unité nationale ;
- Une sécurité nationale renforcée pour faire face aux défis géopolitiques et jouer un rôle majeur dans la paix et la stabilité.

Le projet de Loi de Finances de l'année 2025, s'inscrit pleinement dans cette vision et doit par conséquent traduire budgétairement de manière sincère les politiques publiques conformément à la stratégie de développement du pays et aux priorités fixées par le Président de la République tels que stipulées dans la lettre de mission remise au Premier Ministre.

Il convient aussi de souligner qu'une attention particulière sera désormais accordée à la problématique du changement climatique, au niveau de différentes étapes du cycle de vie de tous les projets et programmes de développement.

La préparation de ce Projet de Loi de Finances coïncide avec la dernière année du deuxième plan quinquennal de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) 2021 - 2025.

I. Contexte économique

1. Contexte économique international

La mise à jour des perspectives économiques mondiales du FMI en juillet 2024 met en lumière une économie mondiale résiliente malgré une désinflation plus lente et

une incertitude croissante en matière de politique économique. La croissance mondiale, prévue à 3,2 % en 2024, demeure inégale selon les régions et les secteurs, certains connaissant une reprise robuste, tandis que d'autres sont marqués par un ralentissement. Dans les économies avancées, la croissance est projetée à environ 1,7 %, bien que plusieurs pays soient confrontés à des contraintes budgétaires et une demande intérieure modérée. En revanche, les économies émergentes et en développement devraient enregistrer une croissance de 4,3 %, stimulée par une reprise de la demande intérieure et un regain des exportations, malgré les défis posés par l'instabilité politique et des niveaux d'endettement élevés. L'inflation, quant à elle, reste un obstacle majeur, en particulier l'inflation des services, ce qui freine les progrès vers une désinflation globale et complique la normalisation des politiques monétaires. Le taux d'inflation mondial est prévu à 5,9 % en 2024, avec une inflation dans les économies avancées qui devrait ralentir à 2,7 %, toujours au-dessus des objectifs de nombreuses banques centrales, tandis que dans les économies émergentes et en développement, elle devrait se maintenir à 8,2 %, alimentée par les fluctuations des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, ainsi que par la dépréciation de certaines devises locales. Enfin, la croissance du commerce mondial devrait s'accélérer pour atteindre environ 3,25 % en 2024, après une quasi-stagnation en 2023.

2. Contexte politique et économique national

La croissance du PIB réel de notre pays devrait se situer à un taux de 5,4% en 2024 contre 5,6% prévu au moment de la préparation de la Loi de Finances de l'année 2024 après une hausse de 6,5% en 2023. Hors industrie extractive, la croissance atteindrait 5,8% en 2024 tirée essentiellement par le dynamisme du secteur tertiaire avec une reprise de l'activité du commerce, des pêches et des industries manufacturières. On note également la bonne orientation des activités des BTP en 2024, une accélération des transports et télécommunications ainsi que d'autres services.

Le PIB nominal devrait s'établir à 415,5 Milliards MRU en 2024 soit une hausse de 6,9% par rapport à 2023. Le PIB hors industries extractives augmenterait de 6,6% pour atteindre 336 Milliards de MRU en 2024 contre 315,2 Milliards MRU en 2023. Les perspectives restent soumises aux risques liés à l'évolution d'un environnement international de plus en plus marqué par la fragmentation géoéconomique qui affecteraient de manière négative la croissance économique. De telle situation pourrait affaiblir les exportations, les recettes extractives, augmenter les prix des importations, réduire les réserves et aggraverait la fragilité de l'économie nationale. De même les risques de catastrophe climatique plus fréquents, les

inondations pourraient provoquer un choc sur les prix et compromettre les perspectives de croissance.

La baisse des prix des produits de base sur le marché international a entraîné une détente sur les prix intérieurs, avec une inflation de 3% en glissement annuel à fin juillet 2024 contre 4% en juillet 2023. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est établi à 2,5% en juillet 2024 contre 8,9% en juillet 2023.

II. Directives techniques pour la préparation de la Loi de Finances 2025

Basculement en mode budget programme :

Le Ministère de l'Economie et des Finances, suite à l'adoption de la loi 2018- 019 du 09 octobre 2018 portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), a engagé une série de réformes visant notamment à mettre les résultats de l'action publique au cœur du processus budgétaire, à sortir de la logique de moyens et à instaurer le principe de redevabilité des responsables publics par rapport aux objectifs fixés par les politiques publiques.

Après plus de cinq années depuis la promulgation de la Loi Organique relative aux Lois de Finances qui a posé les fondamentaux de la réforme, la mise en place d'une Budgétisation par Programme constitue désormais une réforme prioritaire.

Les mécanismes de budgétisation des investissements à travers les Crédits d'Engagement (CE) et les Crédits de Paiement (CP) doivent être mis en place dès l'année 2026. A cet effet, les CDMT ministériels 2026- 2028 de vos départements devront être présentés en CE et en CP. Cette procédure impactera non seulement la préparation et l'exécution du budget mais également les autres outils de gestion tels que l'élaboration des plans de passation des marchés et les plans d'engagement. Dans la phase actuelle, vous êtes, d'ores et déjà, appelés à améliorer davantage le renseignement de l'application relative aux marchés publics (historique et données relatives aux marchés ainsi que les situations des paiements des décomptes, des restes à payer...), qui constitue la base de données de référence pour la programmation future des dépenses d'investissement, sous formes d'engagements pluriannuels et de paiements annuels.

La Loi de Finances de l'année 2026 sera préparée et présentée en mode programme.

Par conséquent, la Loi de Finances de l'année 2025 sera la dernière Loi de Finances préparée en mode budget de moyen.

La Loi de Finances 2026 sera structurée suivant les programmes qui sont déclinés en actions (sous-programmes) et en activités.

Il est à noter que malgré les progrès enregistrés en 2024, beaucoup d'activités n'ont pas été bien définies, et certaines d'entre elles ont reçu des intitulés correspondant aux natures des dépenses, exemple « loyer ».

Pour faciliter le basculement en mode programme, vous êtes invités à affiner, autant que faire se peut, le contenu et la dénomination des sous-chapitres de vos budgets, pour qu'ils soient le plus représentatifs possible des activités, au sens des budget-programmes afin de faciliter la conversion de vos budgets 2025 en mode programme.

Il s'agit d'un exercice comportant une certaine technicité, qui requiert la mobilisation de tous. C'est dans cette optique que vos départements ont été invités à mettre en place des groupes de travail dédiés au déploiement de cette réforme structurante et majeure. Ces groupes seront appuyés et accompagnés par le Ministère de l'Economie et des Finances pour la réussite de ce basculement.

Les Ministères pilotes ont bénéficié des appuis techniques et de formations dans le domaine de la confection de l'architecture programmatique de leurs départements avec le soutien du Ministère de l'Economie et des Finances et de nos partenaires techniques et financiers. Cette démarche sera renforcée et accélérée durant le dernier trimestre de l'année 2024 et en 2025.

III. Directives pour la préparation du projet de Loi de Finances 2025

La préparation du projet de Loi de Finances (PLF) de l'année 2025 obéit aux exigences suivantes :

- Rationaliser les dépenses et contribuer à la création d'espaces budgétaires pour financer les priorités de développement ;
- Poursuite des projets/programmes en cours, tout en veillant aux règles de décaissement et l'avancement réel de chaque projet ;
- Prise en considération exclusivement des nouveaux projets/programmes inscrits dans le PIP (Programme d'Investissements Publics) validé.

Par ailleurs, l'accent sera mis sur la nécessité de mettre à jour les stratégies sectorielles avec la liste de projets pertinents. En outre, ces stratégies devront être assorties d'indicateurs mesurables en conformité avec les priorités de la SCAPP. Pour réaliser ces objectifs, le rôle dévolu aux directions de la planification au sein des départements, devra être renforcé pour leur permettre

d'accomplir leurs missions.

Pour les projets/programmes en cours d'exécution, il convient de rappeler que le portefeuille des projets du pays, souffre de nombreux handicaps qui remettent en cause sa performance. Ces dysfonctionnements multiples entraînent des charges additionnelles pour le budget de l'Etat et compromettent la réalisation des effets attendus des projets d'investissements publics au profit des populations cibles.

Par conséquent, il y a lieu de :

- Veiller à une appropriation totale des projets par les ministères sectoriels qui doivent disposer de stratégies avec des indicateurs mesurables, devant déboucher sur les projets identifiés ;
- Faire valider toute proposition de projet par le Comité d'Analyse et de Programmation de l'Investissement Public (CAPIP), avant son inscription dans le Portefeuille national de projets d'investissements publics et par conséquent à la Loi de Finances ;
- Les projets doivent tenir compte des contraintes climatiques et spécialement les grands projets d'infrastructures ;
- La fiche de projet doit être renseignée de la manière la plus précise possible sur la localisation géographique des interventions des projets ;
- Elaborer systématiquement les cadres logiques des projets et les Plans de Travail et Budgets Annuels (PTBA), lesquels constituent les principaux outils de performance et de suivi des projets ;
- Veiller à ce que les rapports périodiques d'avancement des projets soient systématiquement transmis aux Ministères de tutelle technique et au Ministère en charge de l'économie.

Pour ce qui est des financements sur ressources propres de l'Etat, les enveloppes indicatives de dépenses d'investissements, qui constituent les plafonds de crédits budgétaires pour vos départements et pourraient faire éventuellement l'objet d'ajustements nécessaires lors des arbitrages budgétaires, il faudra privilégier :

- La prise en compte des contreparties conventionnelles des projets financés sur ressources extérieures ;
- Les projets en cours disposant de marchés dûment signés ou d'un engagement formel de l'Etat ;
- Les mesures issues du Conseil des Ministres ou des Comités interministériels.

En ce qui concerne les projets/programmes en cours d'exécution et en vue d'une programmation rationnelle, il est nécessaire que chaque département nous fasse parvenir, en même temps que sa proposition budgétaire pour 2025 :

- Le bilan exhaustif de l'exécution physique et financière au 31 décembre 2023 et pour le 1er semestre de 2024, de l'ensemble des projets/programmes sous tutelle ;
- Le plan d'actions prévisionnel, assorti d'un budget annuel pour 2025 par convention et par bailleur de fonds pour chaque projet ;
- La répartition spatiale des interventions de chaque projet (% par Wilaya, % par chaque Moughataa au niveau des Wilaya concernées et % par communes bénéficiant d'interventions du projet)
- Une partie narrative qui met en exergue la pertinence des mesures nouvelles avec notamment leurs liens avec les priorités définies dans la présente circulaire. Ce passage doit souligner, de manière explicite, comment ces propositions budgétaires traduisent concrètement les priorités nationales et les orientations des politiques publiques.
- Les données et informations mettant en évidence la contribution de vos propositions budgétaires à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Les éléments de preuve relative à la satisfaction des contreparties conventionnelles aux projets financés sur ressources extérieures ;
- Un état d'utilisation des crédits d'investissements sur ressources internes au cours de l'année 2024 (dossiers d'appel offres, liste des marchés en cours, plans de passation des marchés, etc.)
- Un plan d'action prévisionnel, assorti d'un budget annuel 2025 avec des projections indicatives pour le budget des années 2026 et 2027.

Vous êtes invités, à veiller, tout au long du processus de préparation du projet de Loi de Finances 2025, à ce que les propositions budgétaires qui émanent de vos services respectifs soient rigoureusement conformes à ces directives.

Vous trouverez, ci-joint, une fiche de projet à renseigner par vos services concernés et nous insistons sur la nécessité de bien remplir cette fiche pour permettre une exploitation efficace de son contenu. Pour les projets/programmes bénéficiant de financements extérieurs, il est impératif de fournir toutes les informations demandées dans la fiche de projet, notamment les décaissements prévisionnels détaillés au titre de l'année 2025 par convention et par bailleur de fonds pour chaque projet.

La fiche de projet est également téléchargeable sur le site de la DGB : www.budget.mr.

Les services compétents de la Direction Générale des Financements et de la Coopération Economique et de la Direction Générale du Budget sont à votre

disposition pour vous apporter toute l'assistance nécessaire pour le remplissage de la fiche de projet et le respect de la nomenclature budgétaire.

Par ailleurs, la nomenclature budgétaire a été mise à jour en 2024 et adaptée aux exigences de la mise en application de la Loi Organique relative aux Lois de Finances LOLF. Elle sera appliquée pour la Loi de Finances 2025 pour ce qui concerne sa partie économique qui a été largement enrichie et accompagnée de commentaires explicatifs pour une meilleure prise en compte des spécificités de chaque département. Vous êtes à cet effet, invités à instruire vos services compétents à l'effet de se conformer aux orientations et explications fournies dans l'arrêté portant nomenclature budgétaire de l'Etat.

En outre le budget continue à être présenté, dans la phase actuelle, suivant la nomenclature d'exécution à un niveau détaillé, de ce fait, il est demandé à vos services d'utiliser cette nomenclature à bon escient et de ne recourir aux lignes budgétaires «autres » que pour les dépenses non définies dans la nomenclature budgétaire. La nomenclature sera publiée sur le site web de la DGB www.budget.mr.

A la présente circulaire sera joint le CDMT global 2025- 2027, pour vous permettre de réajuster vos CDMT ministériels 2025- 2027 aux enveloppes budgétaires qui vous sont attribuées. Afin de garantir la soutenabilité du budget, les dépenses obligatoires et les dépenses juridiquement inéluctables doivent être couvertes en priorité, avant d'allouer des ressources à des mesures nouvelles. Les Ministères pilotes doivent y intégrer la répartition programmatique de leurs cadres de dépenses à moyens termes, en prélude de la préparation de leurs Projets Annuels de Performance au titre des années 2025, 2026 et 2027.

Après les arbitrages budgétaires Ministériels qui débiteront le 06/ 10 /2024, vous devez procéder à la finalisation de la version finale de vos CDMT ministériels respectifs.

Au terme de la préparation des propositions budgétaires, les services ministériels, en charge de la préparation budgétaire, auront à adjoindre les documents d'appui à leurs propositions à travers TAHDHIR et en transmettre une copie à la Direction Générale du Budget.

Je vous invite à veiller, tout au long du processus de préparation de la Loi de Finances 2025, à ce que les propositions budgétaires émanant de vos services compétents, soient rigoureusement conformes aux orientations de la présente circulaire. Les arbitrages budgétaires permettront de réaliser les ajustements éventuels nécessaires.

Les crédits non ventilés sont plafonnés à 3 % du budget de l'Etat et réservés aux

dépenses accidentelles et imprévisibles, conformément à la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), et aux dépenses qui seront occasionnées, le cas échéant, par l'émergence de risques budgétaires.

Enfin, les plans d'engagements prévisionnels de vos départements devront parvenir au Ministère Délégué Chargé du Budget dès l'adoption de cette Loi par l'Assemblée Nationale, afin de permettre de déclencher la préparation du plan de trésorerie et mettre en place le budget de l'année 2025 dans les meilleurs délais.

IV. L'application « TAHDHIR »

L'application « TAHDHIR » est la plate-forme moderne conçue pour prendre en charge la préparation du budget. Elle permet également d'articuler les activités avec les programmes, avec les options stratégiques présentées par le gouvernement ainsi qu'avec les objectifs du développement durable. Elle offre également la possibilité de présenter la répartition géographique des dépenses et le suivi ciblé des différentes rubriques de dépenses.

L'application TAHDHIR est accessible pour les administrations concernées sous le lien : <http://10.1.77.218>

Afin de nous permettre de finaliser le projet de Loi de Finances pour l'année 2025 dans les délais constitutionnels, je vous saurais gré des dispositions que vous voudriez bien prendre pour que vos propositions de budgets dûment visées par le Contrôleur Financier Ministériel (CFM) compétent, nous parviennent au plus tard le 04/ 10/ 2024, accompagnées par l'ensemble de la documentation pertinente y afférent.

Sid'Ahmed Ould BOUH

Ampliations:

- PM ;
- MSG/PR ;
- DGPICE ;
- DGB ;
- DGTCP ;
- DGI ;
- DGD ;
- DGDPE.

Pièces jointes :

- CMDT global ;
- Fiche de projet BCI 2025

LES ANNEXES



1.2. Enveloppes sectorielles (2025-2027) en MRU

Les enveloppes budgétaires seront définies pour la partie de fonctionnement sur la base d'une politique inchangée car les différents départements ministériels n'ont pas encore matérialisés leurs politiques sectorielles en termes budgétaires. En ce qui concerne les investissements leur répartition est déjà effectuée au niveau du PIP-2025-2027

N°	N° Partie	Libellé Titre	2025	2026	2027
1		PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	270 192 115	272 343 283	278 918 024
	1	Dépenses de personnel	117 686 026	120 599 582	127 223 755
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	147 841 592	147 206 681	145 162 590
	4	Subventions et transferts courants	664 497	537 020	531 678
	6	Dépenses d'investissement	4 000 000	4 000 000	6 000 000
2		MINISTÈRE SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE	126 028 262	120 483 824	120 430 632
	1	Dépenses de personnel	21 615 555	22 150 692	23 367 363
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	74 387 029	74 067 571	73 039 079
	4	Subventions et transferts courants	30 025 678	24 265 561	24 024 189
3		PREMIER MINISTÈRE	453 501 032	407 646 305	409 364 365
	1	Dépenses de personnel	91 449 207	93 713 217	98 860 603
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	103 541 861	103 097 197	101 665 604
	4	Subventions et transferts courants	248 509 963	200 835 890	198 838 157
	6	Dépenses d'investissement	10 000 000	10 000 000	10 000 000
5		ASSEMBLEE NATIONALE	438 735 241	436 851 077	430 785 027
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	438 735 241	436 851 077	430 785 027
7		CONSEIL CONSTITUTIONNEL	20 582 303	20 493 912	20 209 336
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	20 582 303	20 493 912	20 209 336
8		COUR DES COMPTES	99 172 737	99 731 206	103 228 695
	1	Dépenses de personnel	66 632 520	68 282 143	72 032 676
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	15 192 478	15 127 233	14 917 178
	4	Subventions et transferts courants	5 347 739	4 321 831	4 278 841
	6	Dépenses d'investissement	12 000 000	12 000 000	12 000 000
9		MINISTÈRE DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT	675 150 327	673 498 594	671 346 369
	1	Dépenses de personnel	61 983 064	63 517 580	67 006 410
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	403 593 215	401 859 969	396 279 801
	4	Subventions et transferts courants	7 574 047	6 121 045	6 060 158
	6	Dépenses d'investissement	202 000 000	202 000 000	202 000 000
10		MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES DES RETRAITS ET DES ENFANTS DE MARTYRS	9 871 647 436	9 719 732 844	9 952 892 603
	1	Dépenses de personnel	4 864 697 128	4 985 132 539	5 258 950 917
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	766 604 462	763 312 251	752 713 010
	4	Subventions et transferts courants	1 251 345 846	1 011 288 053	1 001 228 676
	6	Dépenses d'investissement	2 989 000 000	2 960 000 000	2 940 000 000
11		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE ET DES	1 680 321 069	1 661 937 138	1 696 810 287

		MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR			
	1	Dépenses de personnel	777 987 639	797 248 296	841 038 753
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	684 425 620	681 486 329	672 023 311
	4	Subventions et transferts courants	180 907 810	146 202 513	144 748 223
	6	Dépenses d'investissement	37 000 000	37 000 000	39 000 000
12		MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE	1 067 704 917	1 015 639 696	1 270 408 852
	1	Dépenses de personnel	224 992 552	230 562 697	243 226 815
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	154 611 937	153 947 951	151 810 252
	4	Subventions et transferts courants	94 200 428	76 129 047	75 371 785
	6	Dépenses d'investissement	593 900 000	555 000 000	800 000 000
13		HAUT CONSEIL DE LA FATWA ET DES RECOURS GRACIEUX	21 098 961	21 008 351	20 716 632
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	21 098 961	21 008 351	20 716 632
14		MINISTÈRE DE LA JUSTICE	792 768 331	780 668 630	809 276 243
	1	Dépenses de personnel	406 888 383	416 961 728	439 864 185
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	309 589 379	308 259 836	303 979 385
	4	Subventions et transferts courants	1 790 569	1 447 067	1 432 673
	6	Dépenses d'investissement	74 500 000	54 000 000	64 000 000
15		MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS	704 591 076	689 627 984	778 713 956
	1	Dépenses de personne	213 761 892	219 054 000	231 085 979
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	153 685 610	153 025 601	150 900 711
	4	Subventions et transferts courants	102 143 574	82 548 383	81 727 266
	6	Dépenses d'investissement	235 000 000	235 000 000	315 000 000
18		MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME	338 360 187	317 365 194	320 544 252
	1	Dépenses de personnel	93 633 957	95 952 055	101 222 414
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	90 874 801	90 484 536	89 228 081
	4	Subventions et transferts courants	103 851 429	83 928 603	83 093 758
	6	Dépenses d'investissement	50 000 000	47 000 000	47 000 000
19		MINISTÈRE DE LA PÊCHES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES	882 021 669	843 994 108	619 353 557
	1	Dépenses de personnel	209 142 588	214 320 335	226 092 308
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	148 105 746	147 469 700	145 421 958
	4	Subventions et transferts courants	169 773 336	137 204 073	135 839 291
	6	Dépenses d'investissement	355 000 000	345 000 000	112 000 000
20		MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT ET DE LA RÉFORME FONCIÈRE	246 932 578	250 472 946	258 162 448
	1	Dépenses de personnel	158 367 741	162 288 455	171 202 473
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	88 564 837	88 184 492	86 959 975
	4	Subventions et transferts courants			
	6	Dépenses d'investissement			
21		MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	4 730 701 380	4 608 692 469	4 471 428 371

	1	Dépenses de personnel	71 412 484	73 180 444	77 200 026
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	39 328 233	39 159 337	38 615 576
	4	Subventions et transferts courants	100 750 663	81 422 688	80 612 769
	6	Dépenses d'investissement	4 519 210 000	4 414 930 000	4 275 000 000
22		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE	4 195 939 453	4 091 342 672	4 526 119 576
	1	Dépenses de personnel	189 098 762	193 780 284	204 424 054
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	427 621 286	425 784 851	419 872 466
	4	Subventions et transferts courants	243 129 405	196 487 536	194 533 056
	6	Dépenses d'investissement	3 336 090 000	3 275 290 000	3 707 290 000
23		COMMISSION ÉLECTORALE NATIONALE INDÉPENDANTE	46 683 714	46 483 229	45 837 770
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	46 683 714	46 483 229	45 837 770
24		RÉGIONS	429 317 871	428 508 403	425 852 328
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	188 487 871	187 678 403	185 072 328
	6	Dépenses d'investissement	240 830 000	240 830 000	240 780 000
25		MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE LA RÉFORME DU SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT	9 393 573 230	9 537 251 880	10 004 919 367
	1	Dépenses de personnel	8 474 938 474	8 684 752 708	9 161 780 124
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	630 207 526	627 501 076	618 787 689
	4	Subventions et transferts courants	80 427 230	64 998 096	64 351 553
	6	Dépenses d'investissement	208 000 000	160 000 000	160 000 000
26		MINISTÈRE DE L'ÉLEVAGE	969 462 563	899 415 561	857 848 738
	1	Dépenses de personnel	61 663 760	63 190 371	66 661 229
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	192 614 544	191 787 354	189 124 223
	4	Subventions et transferts courants	295 384 258	238 717 835	236 343 287
	6	Dépenses d'investissement	419 800 000	405 720 000	365 720 000
27		MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	275 653 343	275 947 802	281 443 494
	1	Dépenses de personnel	112 050 842	114 824 887	121 131 874
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	51 837 636	51 615 017	50 898 299
	4	Subventions et transferts courants	11 764 865	9 507 897	9 413 321
	6	Dépenses d'investissement	100 000 000	100 000 000	100 000 000
30		MINISTÈRE DÉLEGUÉ AUPRES DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL, CHARGÉ DE LA DÉCENTRALISATION ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL	467 106 218	464 412 689	514 320 863
	1	Dépenses de personnel			
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	6 134 747	6 108 401	6 023 580
	4	Subventions et transferts courants	871 471	704 289	697 283
	6	Dépenses d'investissement	460 100 000	457 600 000	507 600 000
32		COUR SUPRÊME	88 404 967	91 938 174	92 342 765
	1	Dépenses de personnel	65 400 358	67 019 476	70 700 655
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	20 004 608	19 918 698	19 642 110
	6	Dépenses d'investissement	3 000 000	5 000 000	2 000 000
33		HAUTE COUR DE JUSTICE	11 022 539	10 975 203	10 822 802

	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	11 022 539	10 975 203	10 822 802
34		COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE	568 289 873	527 386 383	535 577 648
	1	Dépenses de personnel	161 389 602	165 385 127	174 469 236
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	19 676 868	19 592 365	19 320 308
	4	Subventions et transferts courants	77 223 404	62 408 890	61 788 103
	6	Dépenses d'investissement	310 000 000	280 000 000	280 000 000
35		MINISTERE DE LA TRANSITION NUMERIQUE, DE L'INNOVATION ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION	418 430 979	404 599 951	409 375 457
	1	Dépenses de personnel	109 968 376	112 690 865	118 880 636
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	95 796 426	95 385 025	94 060 523
	4	Subventions et transferts courants	11 166 177	9 024 061	8 934 298
	6	Dépenses d'investissement	201 500 000	187 500 000	187 500 000
36		CONSEIL DU PRIX CHINGUITTI	15 203 502	15 138 210	14 928 003
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	15 203 502	15 138 210	14 928 003
37		MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, PORTE PAROLE DU GOUVERNEMENT	1 351 436 988	1 270 582 843	1 452 678 720
	1	Dépenses de personnel	586 468 740	600 987 959	633 998 425
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	109 882 828	109 410 932	107 891 668
	4	Subventions et transferts courants	463 415 420	374 513 952	370 788 626
	6	Dépenses d'investissement	191 670 000	185 670 000	340 000 000
39		MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL	904 766 484	819 967 092	886 948 514
	1	Dépenses de personnel	304 281 382	311 814 483	328 941 517
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	111 967 456	111 486 607	109 938 521
	4	Subventions et transferts courants	447 517 646	361 666 002	358 068 476
	6	Dépenses d'investissement	41 000 000	35 000 000	90 000 000
42		MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	1 871 573 109	1 777 939 619	1 810 232 717
	1	Dépenses de personnel	747 436 017	765 940 306	808 011 110
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	382 914 430	381 269 990	375 975 732
	4	Subventions et transferts courants	557 722 662	450 729 323	446 245 876
	6	Dépenses d'investissement	183 500 000	180 000 000	180 000 000
47		HAUTE AUTORITÉ POUR LA PRESSE ET L'AUDIOVISUEL	18 368 622	17 513 397	17 283 385
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	14 229 133	14 168 025	13 971 290
	4	Subventions et transferts courants	4 139 489	3 345 371	3 312 094
53		MINISTÈRE DE LA SANTÉ	5 291 311 435	5 176 138 355	5 395 802 753
	1	Dépenses de personnel	3 002 764 954	3 077 104 471	3 246 120 590
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	850 775 817	847 122 129	835 359 116
	4	Subventions et transferts courants	942 760 664	761 901 756	754 323 047
	6	Dépenses d'investissement	495 010 000	490 010 000	560 000 000
64		MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL	192 748 177	194 130 433	198 442 345
	1	Dépenses de personnel	95 281 758	97 640 651	103 003 759

	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	74 032 822	73 714 885	72 691 291
	4	Subventions et transferts courants	3 433 598	2 774 897	2 747 295
	6	Dépenses d'investissement	20 000 000	20 000 000	20 000 000
67		MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET	1 363 237 025	1 384 245 803	1 444 219 535
	1	Dépenses de personnel	1 029 201 765	1 054 681 736	1 112 612 240
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	252 040 533	250 958 136	247 473 368
	4	Subventions et transferts courants	17 664 727	14 275 931	14 133 927
	6	Dépenses d'investissement	64 330 000	64 330 000	70 000 000
72		CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	41 912 052	42 764 561	44 676 915
	1	Dépenses de personnel	35 540 306	36 420 178	38 420 630
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	6 371 746	6 344 382	6 256 285
73		MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	4 995 815 227	4 949 848 880	5 017 560 875
	1	Dépenses de personnel	2 712 145 339	2 779 289 979	2 931 948 041
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1 089 751 620	1 085 071 642	1 070 004 498
	4	Subventions et transferts courants	606 918 268	490 487 259	485 608 336
	6	Dépenses d'investissement	587 000 000	595 000 000	530 000 000
75		MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2 133 055 338	2 216 424 550	2 290 847 550
	1	Dépenses de personnel	110 640 147	113 379 267	119 606 850
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	97 326 180	96 908 210	95 562 557
	4	Subventions et transferts courants	57 089 011	46 137 073	45 678 143
	6	Dépenses d'investissement	1 868 000 000	1 960 000 000	2 030 000 000
76		MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT	3 427 506 660	3 678 079 209	3 289 562 142
	1	Dépenses de personnel	92 393 824	94 681 220	99 881 775
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	66 648 994	66 362 767	65 441 263
	4	Subventions et transferts courants	99 033 843	80 035 222	79 239 104
	6	Dépenses d'investissement	3 169 430 000	3 437 000 000	3 045 000 000
77		MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE, DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	713 738 331	664 843 686	664 892 338
	1	Dépenses de personnel	118 432 361	121 364 393	128 030 575
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	267 652 673	266 503 229	262 802 604
	4	Subventions et transferts courants	300 653 298	242 976 064	240 559 158
	6	Dépenses d'investissement	27 000 000	34 000 000	33 500 000
78		MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURBLE	444 196 692	444 433 275	441 887 169
	1	Dépenses de personnel	131 236 524	134 485 550	141 872 438
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	139 867 826	139 267 158	137 333 315
	4	Subventions et transferts courants	62 092 342	50 180 567	49 681 416
	6	Dépenses d'investissement	111 000 000	120 500 000	113 000 000
80		COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE	200 445 465	190 877 514	195 152 878

	1	Dépenses de personnel	86 276 450	88 412 398	93 268 626
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	40 404 303	40 230 786	39 672 147
	4	Subventions et transferts courants	2 764 712	2 234 330	2 212 105
	6	Dépenses d'investissement	71 000 000	60 000 000	60 000 000
81		MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES	1 088 055 757	989 028 779	991 958 634
	1	Dépenses de personnel	317 055 864	324 905 223	342 751 292
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	234 703 698	233 695 754	230 450 689
	4	Subventions et transferts courants	145 686 196	117 737 802	116 566 653
	6	Dépenses d'investissement	390 610 000	312 690 000	302 190 000
82		MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE	5 707 226 903	4 844 260 707	4 810 031 412
	1	Dépenses de personnel	56 842 061	58 249 302	61 448 761
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	321 534 185	320 153 345	315 707 743
	4	Subventions et transferts courants	4 102 970 657	3 315 858 060	3 282 874 908
	6	Dépenses d'investissement	1 225 880 000	1 150 000 000	1 150 000 000
85		HAUT CONSEIL DE LA JEUNESSE	10 910 970	10 864 113	10 713 255
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	10 910 970	10 864 113	10 713 255
89		TAAZOUR	5 510 783 328	6 018 900 564	5 920 347 842
	1	Dépenses de personnel	153 241 597	157 035 402	165 660 886
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	157 541 731	156 865 162	154 686 956
	4	Subventions et transferts courants			
	6	Dépenses d'investissement	5 200 000 000	5 705 000 000	5 600 000 000
95		AUTORITÉ DE RÉGULATION DES MARCHÉS PUBLICS	17 646 651	17 570 867	17 326 880
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	17 646 651	17 570 867	17 326 880
96		Caisse de Retraite	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
	4	Subventions et transferts courants	1 500 000 000	1 500 000 000	1 500 000 000
98		Charge de la dette publique	4 126 221 739	3 903 233 738	3 734 680 075
	3	Charge de la dette publique	4 126 221 739	3 903 233 738	3 734 680 075
99		DÉPENSES COMMUNES	9 082 489 406	8 629 941 861	8 671 317 897
	2	Dépenses d'acquisition de biens et de services	1 209 843 746	1 204 648 028	1 187 920 464
	4	Subventions et transferts courants	1 276 278 641	743 678 223	721 360 145
	6	Dépenses d'investissement	3 503 500 000	3 503 500 000	3 503 500 000
	7	Crédits non ventilés	3 092 867 018	3 178 115 611	3 258 537 289

2. Exécution physique du Projet

2.1 Réalisations cumulées par composante du Projet au 31/12/2023

(Projets en cours seulement)

PREVISIONS	REALISATIONS

NB : Cette page, comme toutes les autres, n'est pas limitative. Elle peut être étendue à volonté.

2. Exécution physique du Projet

2.2 Réalisations par composante pour le premier semestre 2024

(Projets en cours seulement)

PREVISIONS	REALISATIONS

NB : Cette page n'est pas limitative. Elle peut être étendue à volonté.

2.3 Actions prévues en 2025 pour le Projet, par composante et pour chaque BAILLEUR à part (par convention):

(Mettre en exergue par activité, chaque fois que possible, les coûts unitaires moyens et totaux, même indicatifs)
(Projets en cours et projets nouveaux)

5. Programmation / Exécution

Case 5

Intitulé du projet :

Bailleur de fonds :

Référence convention :

Monnaie (1) :

Montant (en millier) :

Case 5	Décaissements programmés et/ou réalisés par source de financement et par nature de dépenses										Décaissements effectifs de janvier au 30 juin 2024	Décaissements Prévisionnels 2nd semestre 2024	Programmation 2025
	Décaissements effectifs au prix courant												
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023				
1. INVESTISSEMENT (total)													
1.1 Etudes, ingénierie													
1.2 Constr. Bâtiments													
1.3 Acquisition matériel/Equip													
1.4 Equip. de bureau													
1.5 Equip. Informatique													
1.6 Achat véhicules													
1.7 Frais 1.établissement													
1.8 Formation													
1.9 Autres													
2. FONCTIONNEMENT (total)													
2.1 Consommables/Fournit.													
2.1.1 Bureautique													
2.1.2 Informatique													
2.1.3 Carburants, huiles													
2.1.4 Communic.téléphonique													
2.1.5 Déplacement													
2.1.6 Autres													
2.2 Maintenance													
2.2.1 Bureautique/Informatiq.													
2.2.2 Véhicules													
2.2.3 Autres													
2.3 Expertise, audit													
2.4 Personnel National													
2.4.1 Fonctionnaires													
2.4.2 Contractuels													
2.4.3 Saisonniers													
2.4.4 Autres													
2.5 Personnel Expatrié													
2.6 Divers													
3. TOTAL (1. + 2.)													

NB : Multiplier cette page autant de fois qu'il y a de bailleurs de fonds et de conventions de financement.

(1) : Décaissements et programmation à libeller dans la monnaie de la convention de financement

République Islamique de Mauritanie

Ministère de l'Economie et des Finances

Calendrier indicatif des arbitrages du projet de la Loi de Finances 2025

Lieu: Salle de réunion du Ministère Délégué au Budget

Ordre de passage	Code	Départements	Dates	horaires
1	37	MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES ARTS, DE LA COMMUNICATION ET DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT	Dimanche 6 Octobre	10h 00 - 12h 00
2	20	MINISTÈRE DES DOMAINES, DU PATRIMOINE DE L'ETAT ET DE LA REFORME FONCIERE		12h 00 - 14h00
3	08	COUR DES COMPTES		14h 00 - 15h30
4	78	MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		17h 30- 19h 30
5	18	MINISTÈRE DU COMMERCE ET DU TOURISME	Lundi 7 Octobre	10h 00 - 12h 00
6	03 09	PREMIER MINISTÈRE ET, MINISTÈRE CHARGE DU SECRÉTARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		12h 00 - 14h00
7	80	COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME, A L'ACTION HUMANITAIRE ET AUX RELATIONS AVEC LA SOCIETE CIVILE		14h 00 - 15h30
8	32	COUR SUPRÊME		15h 30 - 17h 30
9	12	MINISTÈRE DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES, DE L'EMPLOI, DES SPORTS ET DU SERVICE CIVIQUE		17h 30- 19h 30
10	14	MINISTÈRE DE LA JUSTICE	Mardi 8 Octobre	14h 00- 16h00
11	30	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL, CHARGE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL		16h 00 - 18h00
12	27	MINISTÈRE DES MINES ET DE L'INDUSTRIE	Mercredi 9 Octobre	14h 00- 16h 00
13	42	MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE		16h 00-18h 00
14	15	MINISTÈRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ARTISANAT ET DES METIERS		18h 00- 20h 00

Lieu: Salle de réunion du Ministère de l'Economie et des Finances

15	73	MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA PROMOTION DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL	Jeudi 10 Octobre	10h 00 - 12h 00
16	22	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE		12h 00 - 14h 00
17	75	MINISTÈRE DE L'HABITAT ,DE L'URBANISME ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		14h 00- 16h 00
18	26	MINISTERE DE L'ÉLEVAGE		16h 00- 18h 00
19	21	MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS		18h 00- 20h 00
20	89	TAAZOUR		20h 00- 22h 00
21	25	MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE LA REFORME DU SYSTÈME D'ENGNEMENT		22h 00 - 00h00
22	11	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DE LA COOPÉRATION AFRICAINE ET DES MAURITANIENS DE L'EXTÉRIEUR	Vendredi 11 Octobre	10h 00 - 12h 00
23	76	MINISTÈRE DE L' HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT		16h 00 - 18h 00
24	82	MINISTÈRE DU PÉTROLE ET DE L'ÉNERGIE		18h 00 - 20h 00
25	39	MINISTÈRE DES AFFAIRES ISLAMIQUES ET DE L'ENSEIGNEMENT ORIGINEL		20h 00 - 22h 00
26	53	MINISTÈRE DE LA SANTÉ		22h 00 - 00h00
27	77	MINISTÈRE DE L'ACTION SOCIALE , DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE	Samedi 12 Octobre	10h 00 - 12h 00
28	35	MINISTERE DE LA TRANSFORMATION NUMERIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION		12h 00 - 14h00
29	10	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE ET DES AFFAIRES DES RETRAITS ET DES ENFANTS DE MARTYRS		14h 00 - 15h30
30	19	MINISTÈRE DE LA PÊCHES ET DES INFRASTRUCTURES MARITIMES ET PORTUAIRES		15h 30 - 17h 30
31	64	MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DU TRAVAIL		17h 30- 19h 30
32	34	COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE		19h 30-21h-30
33	81	MINISTÈRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		21h 30-23h 30
34	67	MINISTÈRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DU BUDGET		23h 30-01h-30